

Paris, le 21 JAN. 2013

MCSC/CV

Monsieur le Ministre,

L'AMF qui a dit dès le début son accord avec les objectifs de la réforme, est saisie par de nombreux maires, présidents de communautés et présidents d'associations départementales de maires faisant part de leurs inquiétudes sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dont les contours restent imprécis et évolutifs, qui fait reposer de fait sur les communes ou les EPCI un volume croissant d'heures de temps péri éducatif, et pour laquelle l'aide ponctuelle annoncée n'est pas adaptée à la permanence des dépenses à engager.

Ces inquiétudes sont accentuées par les délais imposés aux élus pour déterminer leur engagement dans la réforme.

Déjà il apparaissait que, faute de précisions suffisantes et définitives sur la réforme dès début janvier, les maires, ou plutôt les conseils municipaux qui auront à délibérer, ne disposeront pas d'un délai suffisant pour recueillir les données locales et partenariales nécessaires pour décider avant le 1^{er} mars de la faisabilité ou non de la mise en œuvre de la réforme dès 2013 dans la commune.

L'annonce, par votre dossier de presse, que les maires devront, avant le 8 février, transmettre pour avis au Conseil général leur demande de report n'a fait que renforcer les vives protestations des élus qui souhaitent mener les concertations nécessaires à une prise de décision réfléchie.

Le risque est que beaucoup estiment préférable de demander systématiquement le report..

S'agissant d'une réforme qui s'avère complexe à mettre en œuvre compte tenu de son impact sur les multiples acteurs de la sphère éducative, l'AMF demande que du temps soit donné pour mener à bien l'ensemble des concertations locales nécessaires pour l'établissement d'un bon projet.

Mais la question des délais n'est pas la seule à susciter de grandes réserves chez les maires qui continuent de s'interroger sur le contenu précis du dispositif.

Ainsi, beaucoup de confusion règne sur le caractère obligatoire ou non de l'heure de sortie de 16h30, qui en droit ne peut être imposée ni aux élèves ni aux communes, comme d'ailleurs le souligne la fiche présentée à la CCEN qui parle de dépenses facultatives.

.../...

Monsieur Vincent PEILLON
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nous constatons que le temps de prise en charge des élèves par les communes pour les activités pédagogiques complémentaires ne cesse d'augmenter, une seule heure relevant désormais de l'Education nationale.

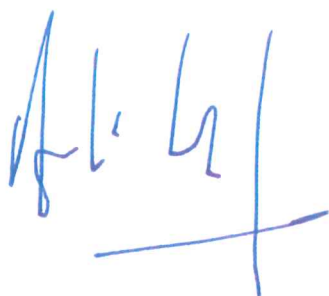
Les exigences en matière d'organisation des nouveaux temps péri-éducatifs ne sont toujours pas connues. L'assouplissement des normes d'encadrement n'a fait l'objet d'aucune concertation avec l'AMF.

Les maires ont besoin d'une présentation plus claire du contenu de la réforme distinguant les obligations des recommandations pour s'y engager à la mesure de leur volonté constante d'apporter aux enfants de leur commune les meilleures chances de réussite.

Enfin, le financement de cette réforme n'est pas assuré. Le fonds d'aide ponctuel relève davantage d'une logique incitative que de soutien à une réforme pérenne, et son attribution aux seules communes s'engageant en 2013, sauf situation spécifique, crée une inégalité entre les communes. Son attribution aux EPCI compétents en matière scolaire n'est pas réglée. De plus, la participation de la CNAF au financement des activités péri éducatives n'est pas connue et ne le sera pas avant la fin de la négociation en cours sur la convention d'objectifs et de moyens. Le recours à une participation financière des parents au financement de ces activités reste incertain. Ainsi les maires ne sont pas actuellement en mesure d'évaluer le coût de la mise en place de la réforme.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'AMF, qui s'est positionnée clairement en faveur du principe de la réforme et d'un retour à la semaine de quatre jours et demi, demande la poursuite de la concertation et le report des délais de décision imposés aux communes et aux EPCI.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



André LAIGNEL
1^{er} Vice-président délégué



Jacques PELISSARD
Président